

SOMMAIRE:

• <u>Page 2 :</u>

- Édito

• <u>Page 3 :</u>

- La Nouvelle Région Nouveau tarif des
- cartes grises

Page 4:

- Conseils Canicule
- Voisins vigilantsSystème d'alerteLa forêt communale

• Page 5 :

- Le maquis de Saint-Lys

• Pages 6 et 7 :

- Compte rendu conseil municipal du 6 avril
- Pages 8 et 9 :
- Budget 2015
- Page 10:
- Séverin Dezotti
- Page 11:
- Le conseil d'EveNature Cueillette
- Pages 12 à 14 :
- Vie de l'École
- Page 15:
- MJC
- Pages 16 et 17 :
- Vie du village
- Page 18:
- Manifestation à venir
- Page 19:
- Infos pratiques

Le Petit Saiguedien...

Saiguède, village rural... fleuri



Catherine Cambefort

<u>Directrice de la pu-</u> <u>blication :</u>

Catherine Cambefort

Commission:

Sandrine Brousset, Évelyne Lamotte, J-F Déodat, Stéphane Nohet

Édito...

Bonjour à tous,

L'été est revenu... Tout doucement, il est vrai. Mais il est des signes qui ne trompent pas : les parties de pétanque impromptues sur notre esplanade, les matches de tennis ou de foot sur le city stade, le feu de la Saint-Jean et ses grillades... Les rires des enfants...

Ce premier semestre a été long et animé suite à la proposition de Monsieur le Préfet et de la Commission Départementale de fusion de la CCRCSA avec la CAM et la Communauté de Communes Axe Sud. Ce schéma a nécessité de nombreuses réunions de préparation afin de débuter l'harmonisation des compétences exercées par le futur **EPCI**. La loi NOTRe a transféré des compétences importantes et majeures aux communautés d'agglomération que nous n'exercions pas à ce jour. Vous le comprendrez, la CCRCSA représente environ 3200 habitants. Le nouveau territoire représentera environ 120 000 habitants. Un nouveau monde se présente à nous, avec une autre façon de faire de la politique!

Cette loi NOTRe, qui insupporte et inquiète les élus de nos territoires ruraux voire rurbains, est désormais appliquée. Pour votre information, à ce jour, sachez que les conseillers communautaires élus au suffrage universel n'exerceront plus leur mandat au 1° janvier 2017. Ce sera le cas de toutes les communes de la CCRCSA et bien d'autres en France. Belle preuve de démocratie! Saiguède avait cinq conseillers communautaires. J'étais lere vice-présidente. La représentativité des villages permettait un réel travail de collaboration dans la prise de décision.

La quasi-totalité de ces élus était bénévole. Se faire ainsi débarquer, au mépris du travail fourni reste particulièrement inélégant et insupportable.

Demain, seuls les maires siègeront dans la prochaine assemblée. Mais à ce jour, point de vice-présidence pour feu la **CCRCSA**...

La fusion de la CCRCSA, d'Axe Sud et de la CAM représente un énorme surcroit travail ... La loi exige un fonctionnement effectif au 1° janvier 2017. Nous devons intervenir sur chaque compétence exercée aujourd'hui et anticiper le fonctionnement de celles de demain et leurs incidences financières pour nos villages, afin que les services aujourd'hui dispensés demeurent. Nous devons regarder l'avenir des personnels. La mutualisation ne doit laisser personne sur le chemin. Nous devons parvenir à harmoniser les fonctionnements de trois collectivités. Les compétences d'une agglomération sont renforcées : la commune perd de son autonomie....

Ces grandes régions, ces grandes intercommunalités seront elles source d'économies d'échelles avec un service réparti sur tout le territoire comme nous le connaissons aujourd'hui? Le niveau des taxes locales ménages pourra-t-il perdurer? Premier élément de réponse en page 3...

Nous ignorons encore à ce jour, les réelles recettes budgétaires 2017. Les communes rurales de la **CCRCSA** n'ont pas le même régime fiscal que les deux autres intercommunalités. D'où notre prudence quant aux investissements et à la masse salariale.

Néanmoins la **CCRCSA** poursuit son chemin et ses évolutions jusqu'au 31 décembre.

Nous ferons le maximum pour que le bien vivre à Saiguède perdure. Mais il faudra apprendre à gérer différemment. Notre seul regret, à nous élus de territoire, est de n'avoir su vous convaincre des dangers de cette loi. A Saiguède, nous vous avons sensibilisés par le jour-

Nous en avons toujours parlé quand nous vous rencontrions. Mais le silence insupportable de la presse, quelle qu'elle soit, n'a pas permis le rejet de la loi, puisque un grand nombre de citoyens n'était pas informé. Rendez-vous après l'arrêté de fusion pour plus d'informations pratiques. Afin de profiter de bons moments de convivialité, le comité peaux, Sabonnères, Saiguède et Saint-Thomas) - Axe Sud des fêtes vous a concocté trois jours de fêtes... Venez prendre du bon temps, venez souffler, et rencontrer d'autres saiguédiens...

Je profite également de ce moment pour souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux Saiguédiens qui ont choisi notre Beau Village de Saiguède pour installer leurs familles!

Bel été à tous.

Catherine Cambefort, Votre Maire

CCRCSA (Bonrepos sur Aussonnelle, Bragayrac Em-(Frouzins, Lamasquère, Roques sur Garonne et Seysses) -CAM (Muret, Eaunes, Fonsorbes, Labarthe sur Lèze, Labastidette, Lavernose-Lacasse, Le Fauga, Pinsaguel, Pins Justaret, Portet sur Garonne, Roquettes, Saint-Hilaire, Saint-Lys, Saint-Clar de Rivière, Saubens et Villate).

EPCI: Etablissement Public de Coopération Intercommu-

Nouveau Nom de notre Région

LANGUEDOC-ROUSSILLON LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

Devient: L'Occitanie

203993 votants : « Occitanie » 44,90 % - « Languedoc Pyrénées » : 17,91 % - « Pyrénées Méditerranée » : 15,31 % - « Occitanie pays Catalan » : 12,15 % - « Languedoc » : 10,01 %



- 5724711 habitants au 01.01.2014 (23 % de moins de 20 ans et 19,7 % de plus de 65 ans)
- 72724 km² 13 départements 4565 communes
- 2900 km de voies ferrées 3 ports de commerce 10 aéroports
- 8 sites classés au patrimoine Mondial 4500 monuments historiques 6 parcs régionaux
- 1 parc naturel marin 2 parcs nationaux

Nouveau tarif des cartes grises



Premier effet de la fusion des nouvelles régions : à compter du 1° août 2016, le tarif des

cartes grises va évoluer. Le coût jusqu'à lors de 34 \in (hors taxes diverses : + frais de gestion de 4 \in + 2,76 \in de frais d'envoi) par cheval va passer à 44 \in (hors taxes diverses), soit, par exemple, 314,76 \in pour un véhicule de 7 CV de moins de 10 ans. Vous pouvez déposer votre demande en mairie ou à la sous-préfecture de Muret.

Canicule...

N'oubliez pas, en cas de fortes chaleurs :

- Mouiller son corps et ventiler
- Manger en quantité suffisante
- Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour
- Ne pas boire d'alcool
- Éviter les efforts physiques
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches
- ET BOIRE REGULIEREMENT DE L'EAU
- Venez vous inscrire en Mairie

En cas de malaise : Appeler le 15 Informations au 08 00 06 66 66

www.sante.gouv.fr/canicule



Voisins vigilants

Les vacances d'été s'annoncent.

Avertissez un voisin, un ami, la mairie de votre départ. Vous pouvez ainsi protéger vos maisons grâce à une surveillance accrue. Vous pouvez également avertir la gendarmerie « brigade de Saint-Lys-Plaisance ».

Vous pouvez télécharger le formulaire sur le site de la commune : Opération trans-

quillité vacances. (lien).



Système d'alerte

La Préfecture vous informe du lancement de l'application mobile

SAIP. « Système d'Alerte et d'Information des Populations ». A la suite des attentats, la DGSCGC du ministère de l'intérieur en collaboration avec le Service d'information du gouvernement (SIG) ont travaillé au développement d'une **application mobile d'alerte des populations**. Elle permet d'être alerté, via son smartphone en cas de suspicion d'attentat ou d'événement exceptionnel susceptible de résulter d'un attentat ou accident de sécurité civile.

Elle est gratuite. Pour télécharger l'application cliquez sur le lien « application mobile SAIP » sur le site http ://www.haute-garonne.gouv.fr/vigipirate.

La forêt communale...



Notre forêt est un lieu de promenade pédestre, ouvert

à tous. C'est un domaine calme et protégé. En aucun cas, quiconque peut y construire un abri ni y séjourner la nuit.

De même, y sont formellement interdits les motos, quads et autres véhicules terrestres à moteur, exceptés ceux de la commune ou de l'ONF.



La commémoration du maquis...

Le massacre du 12 juin 1944 à Bonrepos sur Aussonnelle, Saiguède et Saint-Lys.

A près la défaite de 1940, des groupes de Résistance se mettent en place dans tous le pays. Et plus précisément à la ferme de la Grand' Borde à Saint-Lys et surtout au château de Gagen, à Bonrepos sur Aussonnelle.

Le, 6 juin 1944, à la suite des messages radio annonçant le débarquement allié en Europe, les membres du maquis de Saint-Lys se mobilisent. Leur objectif : fixer les troupes allemandes et gêner leur progression vers le front de Normandie.

Le 12 juin, vers 19 heures, un bataillon du 3° régiment de la division SS « Das Reich », engage le combat contre les maquisards de Gagen . Venus de Tarbes, 600 hommes de la division allemande affrontent 116 maquisards et forcent ces derniers à se replier vers le domaine du Candelé, à Saiguède. Le combat fait une douzaine de morts chez les allemands et 9 victimes chez les maquisards. Les allemands incendient les bâtiments de Gagen et du Candelé. En se retirant les troupes allemandes lancent des représailles sur des civils afin de terroriser la population. 9 morts parmi les maquisards : Abel Autofage, André Bousquairol, André Cavagnol, Jean Chaubet, Léonce Gonzales, Lucien Lafforgue, Eugène Lozes, Jean Micoud, Joseph Vié.

12 civils sont abattus : Gino Zanghieri est brulé derrière le château de Gagen. A la ferme Camguilhem à Saiguède, le propriétaire MARTY est assassiné sous les yeux horrifiés de deux enfants de 11 et 7 ans, qui par miracle échappent à la furie sanguinaire. Sa femme et M. Della Nora le maitre valet subissent le même sort. Leurs cadavres seront découverts le lendemain. Mme Marty les deux bras cassés, Della Nora la tête fracassée, la langue coupée, la mâchoire brisée, le ventre ouvert. M. et Mme Lecharpe et leurs deux fils à Saint-Lys : c'est toute la famille qui est massacrée.

Arrivés à Saint-Lys, la terreur continue : le magasin l'Epargne est pillé avant d'être dynamité. Les propriétaires M. et Mme Vidal restent toute la soirée sous la menace d'une exécution. Une autre compagnie continue sa progression, les SS tuent et pillent sans discernement. René Zago 16 ans lève les bras et crie « ne me tuez pas...ne me tuez pas! ». Un officier allemand s'approche et l'abat. Mme Biamouret près de la ferme Rouzès à Saint-Lys qui venait de chercher du pain est tuée. Pierre Lartigue, qui venait de sarcler ses haricots tente de se cacher sous un hangar, est lui aussi abattu. Pierre Lezat, près du hameau du Gavachon travaille sa vigne : il est sourd et n'entend pas les allemands s'adresser à lui. Il est tué d'une balle dans la nuque. Son corps sera retrouvé le lendemain plié en deux sur la rangée de ceps. C'est la douzième victime. Malgré l'interdiction par les forces d'occupation d'enterrer dignement les morts, le Maire de Saint-Lys, René Bastide organisera une vraie cérémonie pour rendre un dernier hommage aux victimes. (Extrait du texte de M. Pierre Raymond. Le Maquis de Saint-Lys pendant la Seconde Guerre Mondiale publié dans : Saint-Lys une bastide entre Gascogne et Languedoc. Ouvrage en vente à la médiathèque de Saint-Lys)



Les maires de Saiguède, Bonrepos et Saint-Lys

Cérémonie au monument aux morts de Bonrepos sur Aussonnelle



Compte rendu du conseil municipal du 6 avril 2016

<u>PRESENTS</u>: Catherine CAMBEFORT, Jean-Louis DUPUY, Jean-François DEODAT, Brigitte RIBÈRE, Paul OLIVENCIA, Sandrine BROUSSET, Françoise THOMAS, Éric RIBÈRE, Evelyne LA-MOTTE, Robert FAURE, Francis DUPIRE, Christian DONADELLO **POUVOIR**: Sandrine BROUSSET — **EXCUSÉ**: Philippe GARREL

1)ÉGLISE : acquisition Chauffage - demande de subvention parlementaire : Vote pour à l'unanimité

Madame le Maire expose au Conseil Municipal divers devis concernant la fourniture et l'installation d'un chauffage pour l'Eglise de Saiguède. Est retenu le devis de la société DELESTRE Industrie pour un montant de 8 757.05 €HT. Il est décidé de solliciter une subvention exceptionnelle auprès du ministère de l'intérieur pour mener à bien ces travaux.

<u>02) ÉGLISE : acquisition Chauffage - demande de subvention départementale : Vote pour à l'unanimité</u>

Madame le Maire expose au Conseil Municipal divers devis concernant la fourniture et l'installation d'un chauffage pour l'Eglise de Saiguède. Est retenu le devis de la société DELESTRE Industrie pour un montant de 8 757.05 €HT. Il est décidé de solliciter une subvention exceptionnelle auprès du Conseil Départemental pour mener à bien ces travaux.

03) Ruisseau du Mescurt – travaux d'enrochements béton -subvention Départementale : Vote pour à l'unanimité

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite au devis concernant les travaux d'enrochements béton pour le ruisseau « le Mescurt », une demande de subvention au département peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental.

04) AIRE DE JEUX – Achat sol souple (subvention au département) : Vote pour à l'unanimité

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite au devis concernant la fourniture et la pose d'un sol Technogomme (sols amortissants) pour l'aire de jeux, une demande de subvention au département peut être sollicitée.

05) Compte Administratif 2015 : Vote pour à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00	247 036.07	180 478.73			66 557.34
Part affectée à l'investisse- ment						
Opérations de l'exercice	405 609.99	485 833.73	139 804.27	260 943.76	545 414.26	746 777.49
TOTAUX	405 609.99	732 869.80	320 283.00	260 943.76	545 414.26	813 334.83
Résultats de clôture au BP		327 259.81		-59 339.24		267 920.57

Pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Le Conseil municipal reconnait la sincérité des résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

06) Approbation Compte de Gestion 2015 : Vote pour à l'unanimité

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

07) Affectation du Résultat : Vote pour à l'unanimité

Après avoir examiné le compte administratif, il apparaît un excédent cumulé de 267 920.57 euros et un déficit d'investissement 2015 de : 59 339.24 €. L'assemblée ne souhaite pas faire appel à l'emprunt pour financer ces dépenses. Elle décide d'autofinancer en affectant au budget 2016 la somme de 59 339.24 € afin de couvrir ce déficit d'investissement sur les fonds propres de la commune.

08) Notification des taux d'imposition : Vote pour à l'unanimité

Madame le Maire invite ensuite l'Assemblée à notifier le taux d'imposition applicable en 2016 à chacune des quatre taxes directes locales, soit :

- taxe d'habitation : 19.37 % - taxe foncière bâti : 12.31 % - taxe foncière non bâti : 60.64 % - CFE : 27.96 %

09) Subventions aux associations : Vote pour à l'unanimité

- AICA Des moulins: 300 €
- Comité des Fêtes : 4000 €
- Amusons Saiguède : 300 €
- Gym Volontaire : 300 €

- Club Omnisports Saiguède (Ball-Trap, Pétanque, Tennis-Tennis de table) : 300 € par association

- Saiguède Vélo Club : 300 € - Happy Dance : 300 €

- Subvention sur projet : 2000 €

- Association de l'École : 450 € + Voyage : 900 € - MJC Projet Passerelle CM1-CM2 : 600 €

- MJC Club Famille : 1000 € - MJC Séjour facture : 200 € - MJC : 450 € -

FNATH: 100 €
 Sapeurs Pompiers: 100 €
 Union Sportive Santon de Saint-Lys: 100 €

- Croix Rouge Française : 30 € - Anciens Combattants : 100 € - Savès : 50 €

10) Vote du budget primitif : Vote pour à l'unanimité

Madame le Maire présente ensuite le budget primitif pour l'année 2016 et rappelle que de nombreuses modalités dans la constitution des dossiers avec le Conseil Départemental notamment ont changé depuis le renouvellement de cette assemblée. Elle craint que les délais d'instruction des demandes s'allongent. Il a été mis en place les Contrats de Territoires pluriannuels jusqu'en 2020 afin que le Conseil Départemental puisse avoir une plus grande lisibilité sur les projets des communes et intercommunalités. Ces contrats ne seront signés que fin juin.

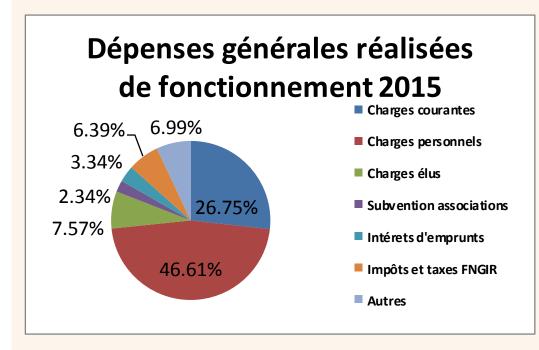
Elle précise ensuite qu'à compter de janvier 2017, la communauté de commune intégrera un nouvel établissement public, très certainement le Muretain Agglo qui est soumis à la Taxe Professionnelle Unique. Cela veut dire qu'à partir de 2017 la commune ne percevra plus directement le panier de taxes économiques. Celui-ci sera prélevé directement par l'EPCI qui, en fonction des compétences transférées établira au travers de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) un reversement vers la commune ou pas. A ce moment-là, la commune sera contributrice et au lieu de percevoir une attribution de compensation se verra être redevable. Cela changera le mode de fonctionnement financier de la commune. Les éléments définitifs ne seront connus que tardivement et visiblement pas avant la fin de l'année 2016.

Après avoir regardé les propositions faites dans le budget primitif, Madame le Maire précise à l'assemblée avoir prévu une enveloppe importante dans la catégorie Pool Routier qui a été équilibrée par un emprunt. Elle souhaiterait pouvoir réaliser la totalité des travaux cette année si possible car à compter de janvier 2017, la commune perd la compétence voierie au profit de l'intercommunalité. Elle précise toutefois attendre confirmation du Conseil Départemental quant au reversement sur les années 2017-2018-2019 de la subvention à la commune. Avant réalisation des travaux et emprunt, ce dossier sera représenté au conseil municipal. Après avoir délibéré le Conseil Municipale adopte à l'unanimité un budget général 2016 qui s'équilibre :

En section de Fonctionnement : 749 160.00 € En section d'investissement : 379 696.00 €

Il est prévu un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement un montant de 121 889 €

Budget 2015: Fonctionnement



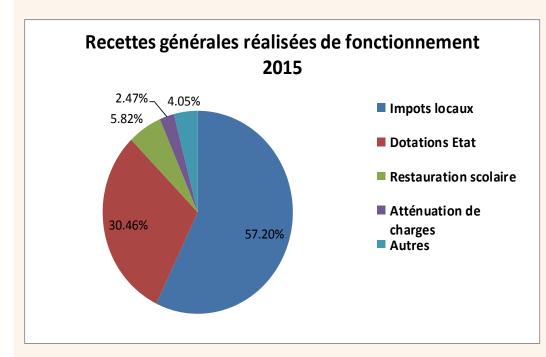
Les charges courantes

comprennent : le chauffage, l'électricité, les fournitures, les contrats de service, tous les entretiens et maintenance, les frais d'affranchissement et télécommunications, les taxes....

Les charges de person-

nel (salaires et charges sociales)

Les charges des élus (indemnités et charges sociales) - FNGIR : Fond National de Garantie Individuelle des Ressources :: L'article 78 de la loi de finances pour 2010 a instauré la dotation de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle. Ces mécanismes, mis en œuvre à compter de 2011, concrétisent le principe de compensation intégrale du manque à gagner pour les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre résultant de la suppression de la taxe professionnelle. La commune jugée plus riche après la réforme se trouve contributrice à ce fond



Impôts Locaux : parts des impôts revenants à la commune

Dotations de l'état :

Restauration scolaire:

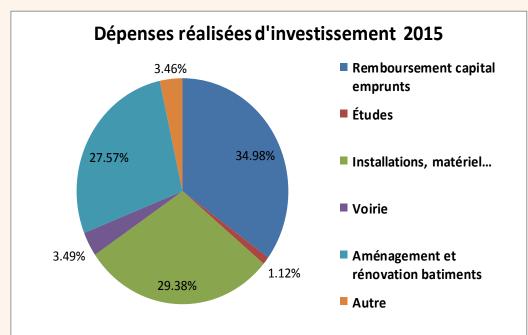
Prix des repas versés par les familles

Atténuation charges :

remboursement des assurances en cas d'absence des salariés

<u>Autres</u>: Travaux en régie, Concessions cimetière, occupation du domaine public, Remboursement organismes, location de l'abri communal, remboursements exceptionnels.

Budget 2015: Investissement

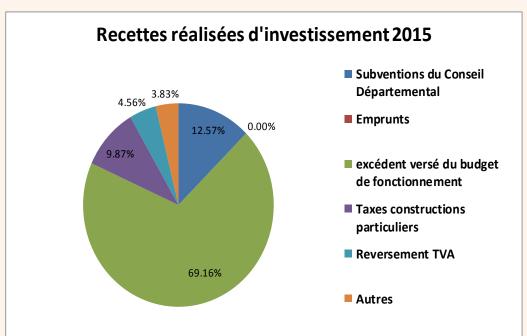


Installations, maté-

<u>riels</u>: achat d'outillage, matériels....

Voirie: entretien

Autres : entretien des bâtiments en régie (réalisé par les employés municipaux).



Subventions du Con-

seil Départemental : Subventions reçues

pour des investissement (matériel, batiments,

rénovation)

Excédent versé du budget de fonctionne-

ment : la commune reverse une partie de l'excédent de fonctionnement afin d'autofinan-

cer d'une part les investissements de l'année précédente s'il y a lieu et prévoir une partie de ceux prévus l'année N).

Reversement TVA : la commune récupère une partie de la TVA sur certains investissements, l'année N+1

<u>Autres</u>: Amortissements des immobilisations

Monsieur Séverin...



C'era une volta...



Il était une fois **Séverin Dezotti**, passionné de fabrication de petits objets de décoration...

Né en 1923 aux alentours de Venise, c'est la seconde guerre mondiale qui

lui fait quitter son Italie natale pour rejoindre la France, et plus particulièrement Bérat, où il arrive en 1948.



La période troublée et dangereuse de l'époque de la seconde guerre mondiale lui fera fuir son pays. Il y laissera sa famille et un avenir de chanteur qui se dessinait alors. Il a continué à chanter ses airs favoris comme l'Avé Maria, mais en

famille...

Marié depuis 65 ans, c'est avec son épouse qu'il vit désormais à Saiguède. Il profite d'une retraite bien méritée après une vie d'agriculteur.

C'est un regard pétillant qui nous a reçus. Ce regard d'un homme à qui la vie a appris le



goût des choses et des plaisirs simples... Et surtout une sagesse qui permet de relativiser les évènements de la vie.

Depuis sa retraite, il se régale à confectionner de petits objets. Seul mot d'ordre : chaque chose fabriquée ne doit rien coûter! Tout est issu de la

« récup » du quotidien...



Chaque bout de bois, chaque ferraille, chaque morceau de verre ou une pierre, tout a son utilité... On découvrira une petite tortue dont la carcasse est une simple noix...

Pèle mêle, trônent sur les étagères des fleurs en bois, des sculptures d'animaux, de voitures, d'avions... Puis des dessins naïfs accrochés ici et là...

Si beaucoup d'objets ont été égarés, prêtés mais non rendus, Séverin Dezotti a aussi

écrit son histoire... Et ses conseils pour donner ses objets







quand il ne sera







Le Conseil d'Eve...



Pitié pour vos pelouses!!! Tondez haut!



Hauteur de coupe (5 ou 6), cela permet un meilleur enracinement. De ce fait, cela permet de mieux supporter la sècheresse de l'été, d'espacer les arrosages et les tontes (tous les 15 jours environ).

Et bien entendu de contribuer à la protection de l'environnement...

Petite astuce : Récupérez les tiges issues des tailles de géranium.

Faites macérer ces tiges une à deux semaines dans de l'eau, puis arrosez vos géraniums avec cet engrais liquide naturel...

Nouveau à Saiguède...



Nature Cueillette

Venez cueillir vos légumes...

Avec un stand de produits fraîchement cueillis ainsi que des produits locaux

1785, Lieu Dit « Claveris d'en Bas »

(route d'Empeaux) À Saiguède

Mercredi, samedi dimanche et jours fériés De 10 h à 13 h et de 15 h à 20 h



Émilie et Florent



A la demande de certains villageois, la Mairie organise une



Journée citoyenne pour nettoyer les fossés de notre village.

Celle-ci se déroulera le Dimanche 2 octobre 2016, SAUF AVIS CONTRAIRE EN RAISON D'UNE MÉTÉO DÉFAVORABLE. Toute participation sera bienvenue. Prévoyez bottes, gants de jardin et gilet jaune...



Vie de l'École des Six Collines...



En juin, nous avons passé une semaine dans la capitale britannique. Nous sommes partis avec nos camarades de Lautignac et Labastide Clermont.

Nous avons été hébergés dans de charmantes familles d'accueil.

Nous avons visité la Tower of London (tour de Londres) qui est un château médiéval abritant les joyaux de la couronne. Il est situé en plein cœur de la city, le quartier d'affaires.

Nous avons aussi passé une journée dans l'école de nos correspondants. Nous avons pu découvrir les différences entre la France et l'Angleterre. Par exemple, là-bas, les élèves portent un uniforme. Leur école est beaucoup plus grande que la notre et ils terminent leur journée à 15h. En plus, ils commencent tous les jours par une assemblée d'élèves au

cours de laquelle ils discutent des problèmes.

Nous avons aussi visité trois musées : le British Museum qui est immense, le museum d'histoire naturelle qui est

magnifique et le National Gallery qui nous a moins plus car il n'y avait que des tableaux et on était fatigué...

Nos balades nous ont permis de découvrir les monuments londoniens : Big Ben, les maisons du parlement, la relève de la garde à Buckingham Palace...

Nous avons aussi fait une promenade sur la Tamise et nous sommes montés dans le London Eye!!!

Le séjour était génial, nous nous sommes réga-



« Festival Écoles qui chantent... »

Le vendredi 13 juin, la classe de « Grande Section et Cours Préparatoire » a participé à ce festival dans la salle du Phare à Tournefeuille.

8 chants ont été interprétés, en compagnie de 4 autres écoles.

C'est un guitariste professionnel qui accompagnait les jeunes chanteurs.

Ce fut un franc succès et sans nul doute, une expérience à renouveler...



La classe des CE1/CE2 a vécu une année théâtrale !!!



Les élèves sont partis au centre de la Pouzaque à Verdalle dans le Tarn pendant une semaine en mars. Là-bas, ils ont eu l'occasion de participer à plusieurs jeux et activités théâtraux. Ils ont réalisé un travail autour de l'amplification du geste, des émotions, des sentiments... Ces activités ont eu lieu en salle mais aussi en extérieur. Au cours de

leur séjour ils ont créé des petites scènes qu'ils ont ensuite présentées!

Cette classe transplantée a aussi permis de découvrir la montagne

noire à travers la visite d'une grotte et du château de Contrast ainsi qu'une balade nocturne. Toutes les activités étaient encadrées par l'enseignant, un parent accompagnateur et une animatrice de l'ALAE ainsi que par des spécialistes pour les activités théâtrales.

Plus tard dans l'année, les élèves, accompagnés des GS/CP ont pu assister à un spectacle de théâtre professionnel à Péghuilhan.





Enfin, ils ont mis en scène des saynètes lues puis sélectionnées par les enfants. Ce travail leur a permis de découvrir l'envers du décor et de prévoir les costumes, les maquillages, les décors... Ils ont ainsi pu régaler leurs camarades et leurs parents d'une pièce présentée en juin.

Visite de la ferme !!!

Le 27 mai, les PS/MS et les GS/CP sont partis visiter la ferme des



Balances à Seissan dans le Gers.

Pour les plus jeunes, le bus est déjà une grande aventure !!

Arrivés à la ferme, nous partons à la découverte des animaux...

La naissance des poussins, un moment de joie et de câlins.

On a nourri les moutons, les poules, les cochons.

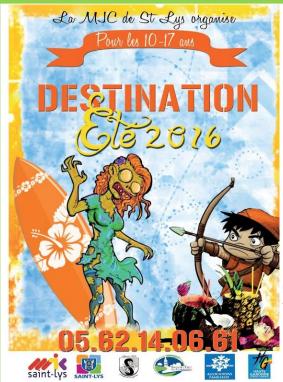




Pour digérer, rien de mieux qu'une promenade ...en tracteur! Les moutons et Baptiste, l'âne ,nous suivent pour avoir un peu de pain.

La municipalité, comme chaque année, a soutenu les voyages : 30 € par élève pour le voyage en Angleterre et 10 € par élève pour le voyage à Verdalle.

La MJC



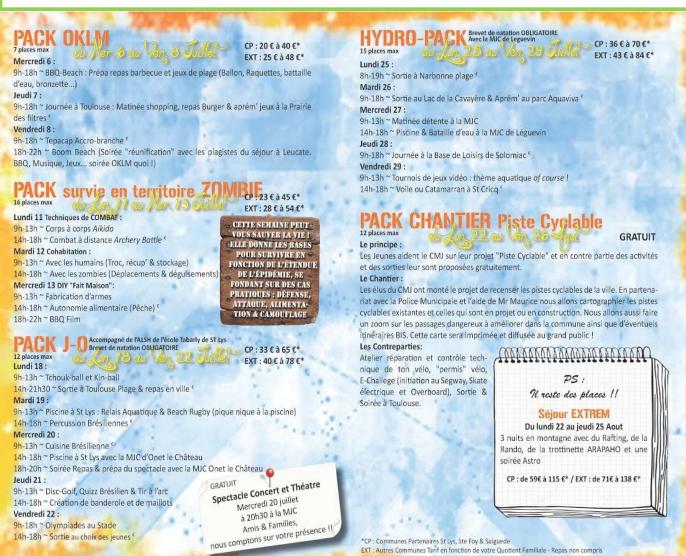
En partenariat avec la MJC, des activités et séjours sont proposés aux Saiguédiens, à un tarif préférentiel, toute l'année. Les animateurs accompagnent les jeunes aussi dans leurs projets.

Pour participer aux activités des vacances, l'enfant doit être adhérent à la **MJC**. Pour s'inscrire : il suffit de

- venir à **l'accueil de la M.J.C.** (avenue du Languedoc, face au collège)
- ou téléphoner au 05.62.14.06.61
- ou **télécharger** la fiche d'adhésion sur le site www.mjc-saintlys.fr.

Pour chaque demi-journée, le tarif relatif à votre quotient familial sera appliqué.

Pour tout renseignement sur les tarifs et règlement intérieur, consultez le site de la MJC



€: Activité avec suppléments si inscription HORS PACK

Vie du village...

Voyage des aînés à ... Gabardan

Nos anciens ont visité la **Ganaderia de Buros**, dans les Landes d'Armagnac.

Ils ont été accueillis sur des échasses par **Jean Barrère**, éleveur écarteur et magnifique conteur gascon.

Une visite d'un élevage de vaches sauvages destinées à la pratique de la course landaise a été organisée, accompagnée d'un excellent repas.





Un spectacle de course landaise est venu conclure cette belle journée.





Veau nouveau...



Le méchoui a été remplacé cette année par un veau préparé par les cuisiniers spécialistes du Comité...

Les convives participants se sont régalés!

Vie du village...

Années 80



Encore un beau succès et de la musique plein la tête pour cette 5° soirée « Années 80 »...



Des danseurs sous les lu-

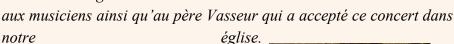
mières jusqu'au bout de la nuit sur la musique des DJ « Flo » et « Stef »...

Concert Église



Grande première en l'Église du village, avec un concert de l'ensemble « Ad Libitum »...

Le public a répondu présent à ce spectacle musical éclectique qui a su vous faire voyager d'un pays à l'autre...Un grand merci









Suivi du traditionnel « Feu de la Saint-Jean », quand le comité des fêtes invite les administrés à partager un moment de convivialité autour d'un sandwich et d'un verre de vin.

Manifestations à venir...

Saiguède en Fête.

Programme:

Vendredi 22 juillet :

Repas à 20h....

Retraite aux flambeaux pour les petits

Ba1

Samedi 23 juillet :

Challenge Séguéla, Pétanque

Casse croute . Sandwich....

Orchestre

Feu d'artifices à 22 heures 30

Dimanche 24 juillet :

Messe à 11 heures avec orchestre....

Monuments aux morts à 12 heures

Apéritif offert aux administrés à 12 heures 30

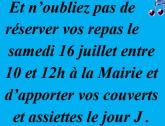
Repas Fideua à 13 heures animé par orchestre...

Tournoi de pétanque

Bal du soir

Et n'oubliez pas de 🏒 réserver vos repas le samedi 16 juillet entre 10 et 12h à la Mairie et d'apporter vos couverts et assiettes le jour J.





Nadine S., Présidente

Les villages en fête de notre Communauté de Communes (ccrcsa):

Empeaux: du 9 au 10 juillet - Bragayrac: du 17 au 18 septembre

Saint-Thomas: du 12 au 14 août - Sabonnères: du 23 au 25 septembre

Bonrepos Sur Aussonnelle : du 2 au 4 septembre















Horaires

La Mairie:

lundi: 14h à 18h – mardi: 15h à 19h

mercredi: 9 h à 12h - vendredi: 14h à 18h -

samedi : de 9 h à 12 h

Tél: 05.61.91.68.74

e-mail : saiguede.mairie@gmail.com
Site de Saiguède : mairiedesaiguede.fr

Communauté des Communes Rurales des Côteaux du Savès et de l'Aussonnelle

Direction Générale des Services

Tél: 05.61.76.73.98 - Fax: 05.61.76.73.98

E-mail: dgs@ccrcsa.fr

Correspondante: Mme Cathy Peres:

06.44.16.91.89

ALSH / ALAE: enfance@ccrcsa.fr

ALSH: Tél: 05.61.76.85.34

Régie / Règlement : accueil@ccrcsa.fr

<u>Le Relais Assistante Maternelle</u> (R.A.M.):

Contact: Madame Anne-Marie Robert

Lundi et mardi: 13 h 30 à 17 h 30 et sur RDV

Tél: 06.89.14.48.11 - <u>ram@ccrcsa.fr</u>

La déchetterie de Saint-Thomas :

Du 1er avril au 15 octobre:

Lundi, mercredi et vendredi : de 14h à 18h30 :

Le samedi : de 10h à 13h et de 14h à 18h30

Du 16 octobre au 31 mars:

Lundi, mercredi et vendredi : de 14h à 17h :

Le samedi: de 10h à 13h et de 14h à 17h

Réservée aux seuls habitants de la CCRCSA.

environnement@ccrcsa.fr

Vous pourrez obtenir un autocollant à la Mairie pour y accéder, sur présentation de la carte grise de votre véhicule.

Divers

POMPIERS: 18 - SAMU: 15

GENDARMERIE: 17 – 05.34.47.01.80

Centre anti-poison: 05.61.77.74.47

Eau: 05.61.56.00.00 - EDF: 0810131333

Les pharmacies de garde autour de Saiguède :

Pharmaciesdegarde.com ou le 3237

Toulouse Accueil Soins Urgents

ENFANTS - Ouvert 7 jours sur 7

COMU (Centre d'Orientation Médical Urgentiste)

05.34.59.74.01 (Centre Médical Bernadet)

Plaisance du Touch

<u>3966:</u>

Toujours un médecin à l'écoute des

Le « bruit »:

Lundi au vendredi :

8 h 30 à 12 h et 14 h 30 à 19 h

Samedi: 9 h à 12 h et 15 h à 19 h

Dimanche et jours fériés :

10 h à 12 h et 16 h à 18 h

(Le non-respect de ces horaires est une infraction passible d'une amende conformément à l'article 131 -3 du code pénal)

Le piéton de Saiguède...

Se réjouit de la reprise de l'activité dans le village, occupé par les promeneurs, les pétanqueurs, les joueurs de tennis ou de foot et les jeunes cyclistes qui profitent de l'esplanade pour apprendre à faire du vélo. Merci toutefois garer les véhicules sur le parking et non dans l'herbe!

Il rappelle fermement que les automobilistes <u>DOIVENT</u> ralentir dans le village, les quartiers et respecter ainsi toutes ces personnes. Qui plus est, sur nos voies communales qui ne sont pas très larges...!Il en va de la sécurité de tous.





Saiguède en Fête...



Vendredi 22,

Samedi 23 et

Dimanche 24 Juillet

Sur l'Esplanade





Restauration... Manèges...

Retraite aux flambeaux... Pétanque... Bal...

Buvette... Feu d'artifices...







Par Le Comité des Fêtes